



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 23 Décembre 2022*

N° de la délibération : BM/NA/2022/12-09-97

Objet : MARCHE ASSURANCE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Absents : 07

Délégations : 06

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

971-219711199-20221223-BMNA2022120997-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 28/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt-trois décembre à dix-sept heures et quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire. La convocation et l'ordre du jour ont été publié sur le site de la ville le dix-sept décembre 2022.

Étaient présents (16) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Anny-Claude BRAZIER

Délégations (06) :

M. Modvène MAGEN-TERRASSE avait donné procuration à M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Astride HAMLET, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, avait donné procuration à M. Rony VERSIN, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN

Étaient absents (07) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, M. Jordan DANIEL Mme Elodie PITON, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN

Secrétaire de séance : Mme Anny-Claude BRAZIER

Quorum : réalisé

DELIBERATION BM/NA/2022/12-09-97**MARCHE ASSURANCE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire indique qu'en vue de couvrir les bâtiments communaux contre les risques qui peuvent les affecter, un appel d'offres ouvert a été organisé.

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé et publié au BOAMP n° 22-135380 et JOUE n° 2022/s 199-564630.

Une seule offre a été déposée.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 15 décembre 2022 conformément au CGCT et au règlement intérieur de la CAO adopté le 19 juin 2020.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le procès-verbal de la CAO ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et après scrutin public,

A l'unanimité ; DECIDE :

Article 1er : **D'APPROUVER** les décisions prises lors de la Commission d'Appel d'Offre en date du 15/12/2022 et **D'ATTRIBUER** les lots 1 et 2 du marché Assurance de la Ville au groupement :

ASSUR PLUS Mandataire (courtier)

44 rue du cours NOLIVOS

97100 BASSE-TERRE

COOPER GAY - (Mandataire du porteur de risque)

NAGICO INSURANCE COMPANY LIMITED (non-membre du groupement) donne pouvoir à COOPER GAY

Lot 1 : Dommages aux biens et risques divers	Cout / m ² : 3,241 € HT Prime annuelle : 90 240,00 € HT Durée : 4 ans a/c du 1 ^{er} janvier 2023
Lot 2 : Responsabilité civile	Taux HT : 0.444% Prime Provisionnelle : 10 800,00 € HT Durée : 4 ans a/c du 1 ^{er} janvier 2023

Article 2 : **D'AUTORISER** le Maire à signer le marché et l'ensemble des pièces y afférentes

Article 3 : **D'INSCRIRE** les crédits au budget.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 23 décembre 2022

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (16) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Renaït SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Anny-Claude BRAZIER

Les représentés (06) : M. Modvène MAGEN-TERRASSE avait donné procuration à M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Astride HAMLET, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à M. Renaït SIOUMANDAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, avait donné procuration à M. Rony VERSIN, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20221223-BMNA2022120997-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 28/12/2022

Pour expédition conforme

Le Maire

Blaise MORNAL



Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.